

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Leonetti

ARTICLE 22 TER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« doit prévoir »,

le mot :

« prévoit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.